



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R76-2026-283

PUBLIÉ LE 2 JUILLET 2026

# Sommaire

## **DREETS OCCITANIE /**

R76-2026-07-01-00009 - 20260701-Subdel-administration-generale-ordonnancement-secondaire(signé) (8 pages)	Page 3
R76-2026-07-01-00010 - 20260701Subdelegation-ChorusDT(signé) (3 pages)	Page 12

## **RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers**

R76-2026-07-01-00012 - arrêté portant subdélégation de signature en matière financière de Mme la rectrice de région académique Occitanie aux agents de la DRAJES pour les BOP 163 et 219 (6 pages)	Page 16
R76-2026-07-01-00011 - Arrêté portant délégation de signature dans le domaine fonctionnel à Mme Laurence COLLAS, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) (4 pages)	Page 23

DREETS OCCITANIE

R76-2026-07-01-00009

20260701-Subdel-administration-generale-ordon  
nancement-secondaire(signé)



**Arrêté portant subdélégation de signature de Julien TOGNOLA,  
directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie  
Compétences générales, d'ordonnancement secondaire délégué, commande publique**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code du commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de la construction et de l'habitat ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du tourisme ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2019-1383 du 18 décembre 2019 relatif à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans le domaine des affaires sociales et de la santé ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 portant nomination de Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu le décret n° 2025-836 du 20 août 2025 portant diverses mesures de déconcentration en matière de ressources humaines

Vu l'arrêté interministériel du 11 janvier 2010 portant règlement de comptabilité du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

Vu l'arrêté interministériel du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État pour lesquels l'avis du responsable de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édicition ;

Vu l'arrêté interministériel du 20 août 2025 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État, au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

Vu l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans la commande publique ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 nommant Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2026 portant délégation de signature à Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

## ARRÊTE

<b>SECTION I COMPETENCE D'ADMINISTRATION GENERALE</b>
---

**Article 1** : subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'article 5 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé aux agents et fonctionnaires de la DREETS Occitanie dans les domaines désignés ci-après concernant les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la DREETS Occitanie, chacun pour les compétences qui le concerne :

A) l'organisation et le fonctionnement de la DREETS ;

Cette disposition est soumise au visa préalable du délégant dans le cas où la structure de l'unité est modifiée ou, dans le cas où les répartitions des effectifs entre les missions au sein de l'unité sont modifiées.

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;

Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint, responsable du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;

Régis CORNUT, directeur régional adjoint, responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;

Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;

Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;

Marie-Line SARZI, directrice de cabinet.

- B) la gestion des congés des personnels placés sous son autorité en application des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 20 août 2025 susvisés ;

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;  
Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint, responsable du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;  
Régis CORNUT, directeur régional adjoint, responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;  
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;  
Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;  
Marie-Line SARZI, directrice de cabinet.

- C) l'exercice des missions de la DREETS telles que prévues par le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;  
Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint, responsable du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie ;  
Régis CORNUT, directeur régional adjoint, responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;  
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;  
Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;  
Marie-Line SARZI, directrice de cabinet.

- D) l'activité d'agrément et de contrôle en matière de délivrance des titres professionnels ;

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;  
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;  
Stéphane BONNAFOUS, chef du service régional de contrôle et de la politique des titres professionnels ;  
Nathalie ASTRUC-BARTHE, cheffe adjointe du service régional de contrôle et de la politique des titres professionnels.

- E) la mise en œuvre des dispositions des articles L. 531-6 et R. 522-7 du code de la consommation pour les sanctions relatives à la mise sur le marché de produits dont la non-conformité à la réglementation a été établie par analyse ou essai d'un échantillon prélevé ;

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;  
Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint, responsable du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie.

- F) la gestion des personnels placés sous son autorité en application des arrêtés du 29 décembre 2016 et du 20 août 2025 susvisés ;

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;  
Bertrand MARTINEL, chef du service Ressources humaines.

G) les actes relatifs au contentieux administratif entrant dans le cadre des attributions relevant du code du travail.

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;  
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie.

**Article 2 :** en cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane GUIGUET, Thierry BORGHESE, Régis CORNUT, Bastien ESPINASSOUS, Nadia ROLSHAUSEN, Marie-Line SARZI, la subdélégation de signature sera exercée, dans la limite de leurs attributions, pour les décisions visées à l'article 1 § B et C, par :

Frédéric ALOY ;	Armel FLECHER ;	Hadrien MAISONNEUVE ;
Nathalie ASTRUC-BARTHE ;	Nelly FOUCHER ;	Marie MELIN ;
Hervé BABONNAUD ;	Valérie GALAUP ;	Mathias MONDAMERT ;
Guillaume BELOT ;	Vassoumady HUSTA ;	Sophie NEGRE ;
Elodie BONNET ;	Rémi LARDELLIER ;	Virginie NEGRE ;
Stéphane BONNAFOUS ;	Cécile le QUER ;	Aurélia PARDO ;
Philippe BRONSART ;	Valérie LECHARDOY ;	Thomas PELLERIN ;
Nathalie CAMPOURCY ;	Frédéric LECLERC ;	Servane SCICLUNA ;
Guy CARREGUES ;	Alexandra LEONETTI ;	Laurence SERRANO-LASBATS ;
Laurent CASAUBIEILH ;	Thierry LOUCHET ;	Nadia TEMPERE ;
Laurence COULON ;	Bertrand MARTINEL ;	Vincent VACHE ;
Muriel FERRERO ;	Géraldine MARQUET ;	Gaelle VERLAQUE ;

Chefs de service, adjoints aux chefs de service, responsables d'unité et adjoints aux responsables d'unité.

**Article 3 :** en cas d'absence ou d'empêchement de Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général, et de Bertrand MARTINEL, la subdélégation de signature sera exercée, dans la limite de leurs attributions, pour les décisions visées à l'article 1 § F, par :

Guy CARREGUES ;  
Nelly FOUCHER ;  
Responsables d'unité.

**Article 4 :** subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'arrêté préfectoral de délégation susvisé aux agents et fonctionnaires de la DREETS Occitanie désignés ci-après, à effet de prendre les actes nécessaires à la conduite de la procédure budgétaire et à la tarification pour les établissements et services mentionnés aux 8°, 13°, 14° et 15° du I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles :

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;  
Régis CORNUT, directeur régional adjoint, responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;  
Laurence COULON, cheffe du service prévention de la pauvreté et lutte contre les exclusions ;  
Aurélia PARDO, cheffe du service hébergement, accès au logement et intégration ;  
Hadrien MAISONNEUVE, adjoint de la cheffe du service hébergement, accès au logement et intégration.

**Article 5 :** subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'arrêté préfectoral de délégation susvisé aux agents et fonctionnaires de la DREETS Occitanie désignés ci-après, à effet de prendre les actes nécessaires pour les agréments des entreprises adaptées, contrats pluriannuels

d'objectifs et de moyens et avenants financiers auxdits contrats et contrôle de l'exécution, suspension, résiliation, décision de reversement des sommes indûment perçues :

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;  
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;  
Frédéric LECLERC, chef du service Emploi ;

**Article 6** : subdélégation de signature est donnée, dans les conditions posées à l'arrêté préfectoral de délégation susvisé aux agents et fonctionnaires de la DREETS Occitanie désignés ci-après, à effet de prendre les actes nécessaires pour l'établissement de la liste régionale, révision, modification, radiation des défenseurs syndicaux, pour l'agrément des organismes de formation des membres du comité social et économique (en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail et en matière économique) et pour la nomination des membres du comité régional d'orientations des conditions de travail, du comité régional de prévention et de santé au travail, du comité technique régional agricole, de la fixation du nombre de membres de l'instance paritaire régionale et de la désignation des membres de la direction régionale de l'ANACT :

Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général ;  
Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;  
Nathalie CAMPOURCY, cheffe du service règlementation et relations du travail, adjointe à la responsable de pôle Politique du travail,  
Virginie NEGRE, cheffe du service santé et sécurité au travail, adjointe à la responsable du pôle Politique du travail.

<b>SECTION II</b> <b>COMPETENCE DE RESPONSABLE DE BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME (BOP) DELEGUE ET DE RESPONSABLE DE BOP</b>
--

**Article 7** : en cas d'absence ou d'empêchement de Julien TOGNOLA, la délégation de signature qui lui est conférée dans le cadre de l'article 11 de l'arrêté susvisé sera exercée par Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général, par Marie MELIN, cheffe du service Finances, Fonctionnement, systèmes d'information, sur tous les BOP, par Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, Formation, Certification, et par Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie, pour les BOP dans la limite de leurs attributions.

<b>SECTION III</b> <b>COMPETENCE DE RESPONSABLE D'UNITE OPERATIONNELLE ET DE RESPONSABLE DE CENTRES DE COUT ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DELEGUE</b>
--

**Article 8** : subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'UO et responsable de centres de coût tels que prévus aux articles 7, 8 et 9 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur tous les budgets opérationnels de programme à Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général, et à Marie MELIN, cheffe du service Finances, Fonctionnement, systèmes d'information.

**Article 9** : subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'UO et responsable de centres de coût tels que prévus aux articles 7, 8 et 9 de l'arrêté préfectoral de délégation susvisé, à effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les budgets opérationnels de programme suivants à :

- 102 « Accès et retour à l'emploi » ;

- 305 « Stratégies économiques » ;  
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;  
Frédéric LECLERC, chef du service Emploi ;  
Servane SCICLUNA, adjointe au chef du service Emploi.
- 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;  
Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie ;  
Frédéric LECLERC, chef du service Emploi ;  
Frédéric ALOY, chef du service Mutations économiques et sécurisation de l'emploi ;  
Servane SCICLUNA, adjointe au chef du service Emploi.
- 134 « Développement des entreprises et régulations » ;  
Thierry BORGHESE, directeur régional adjoint responsable du pôle Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie.
- 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;  
Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;  
Nathalie CAMPOURCY, cheffe du service règlementation et relations du travail, adjointe à la responsable de pôle Politique du travail,  
Virginie NEGRE, cheffe du service santé et sécurité au travail, adjointe à la responsable du pôle Politique du travail.
- 364 « Plan de relance-Cohésion » ;  
Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;
- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;  
Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;  
Aurélia PARDO, cheffe du service hébergement, accès au logement et intégration ;  
Hadrien MAISONNEUVE, adjoint de la cheffe du service hébergement, accès au logement et intégration.
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » ;  
Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;  
Laurence COULON, cheffe du service prévention de la pauvreté et lutte contre les exclusions.
- 147 « Politique de la ville » ;  
Régis CORNUT, directeur régional adjoint responsable du pôle Cohésion sociale, formation, certification ;  
Muriel FERRERO, cheffe du service Politique de la ville.
- 155 « Travail, Emploi et administration des ministères sociaux » ;  
Hervé BABONNAUD, responsable d'unité Fonctionnement Logistique ;  
Nadia ROLSHAUSEN, directrice régionale adjointe, responsable du pôle Politique du travail ;  
Nathalie CAMPOURCY, cheffe du service règlementation et relations du travail, adjointe à la responsable du pôle Politique du travail,  
Virginie NEGRE, cheffe du service santé et sécurité au travail, adjointe à la responsable du pôle Politique du travail.
- 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales »
- 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » ;

- 354 « Administration territoriale de l'État » action n°05 et action n°06 ;
- 363 « Mise à niveau numérique de l'état, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes »

Hervé BABONNAUD, responsable d'unité Fonctionnement Logistique.

- Crédits relevant du Fonds social européen (FSE) et ceux rattachés au BOP 155, titre 7 « Assistance technique FSE » ;

Bastien ESPINASSOUS, directeur régional adjoint, responsable du pôle Entreprises, Emploi, Économie.

**Article 10** : subdélégation de signature est donnée, pour validation finale des actes, de programmation, de gestion, du pilotage des restitutions de crédits sur les budgets opérationnels relevant des programmes suivants, à :

Agents	BOP 102	BOP 103	BOP 111	BOP 124	BOP 134	BOP 147	BOP 155	BOP 159	BOP 177	BOP 216	BOP 304	BOP 305	BOP 349	BOP 354	BOP 363	BOP 364	FSE
Hervé BABONNAUD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Mélanie BRANCO				X			X			X			X	X	X	X	X
Cécile COLIN						X											
Célia DEMBELE				X			X			X			X	X	X	X	X
Valérie GALAUP				X			X			X			X	X	X	X	X
Sylvie GIL																	X
Paula GIRISHYA	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Audrey GLANDIERES				X		X											
Elodie LACOMBE				X			X			X			X	X	X	X	X
Raymonde MAILLET				X			X										
Florence MALLEUS	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Géraldine MARQUET				X			X										
Franck PAVAN				X			X			X			X	X	X	X	X
Fibby OLIVIER	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
David RAYNAUD	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Isabelle RIVES	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Stéphanie SALVAN				X			X										

Malika SINTES																			X
Marine VIRGILE				X			X												

**SECTION IV  
COMPETENCE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

**Article 11 :** Subdélégation de signature est donnée à Stéphane GUIGUET, directeur régional délégué, responsable du secrétariat général et Marie MELIN, cheffe du service Finances, Fonctionnement, systèmes d'information, à l'effet de signer les actes relatifs à la passation et à l'exécution de la commande publique dans les conditions fixées dans l'arrêté de délégation de signature préfectoral susvisé.

**Article 12 :** Les décisions, ainsi que tous les actes et correspondances, qui sont signés en application de de ce présent arrêté, en cas d'une signature subdéléguée, devront mentionner :

Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation,  
(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)

**Article 13 :** Tous les arrêtés antérieurs portant subdélégation de signature de Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités Occitanie pour les compétences générales, d'ordonnancement secondaire délégué, et de commande publique sont abrogés.

**Article 14 :** Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Occitanie.

**Article 15 :** Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté publié au recueil des actes de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 01 juillet 2026

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation,  
Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et  
des solidarités

**Signé**

Julien TOGNOLA

DREETS OCCITANIE

R76-2026-07-01-00010

20260701Subdelegation-ChorusDT(signé)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
de l'économie, de l'emploi,  
du travail et des solidarités**

**Arrêté portant subdélégation de signature de Julien TOGNOLA,  
directeur régional de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités Occitanie**

**Compétences ordonnancement secondaire programmes n° 354, n° 155 et n°155 –  
titre 7 « Assistance technique Fonds social européen »**

Administration territoriale de l'État et Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et  
du travail

**Application Chorus Déplacements Temporaires**

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu le décret n° 99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 modifié portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2019-1383 du 18 décembre 2019 relatif à la déconcentration de décisions administratives individuelles dans le domaine des affaires sociales et de la santé ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 portant nomination de Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté du 11 janvier 2010 portant règlement de comptabilité du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de la santé et des sports pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans la commande publique ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 nommant Julien TOGNOLA directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2024 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2026 portant délégation de signature à Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie ;

## DÉCIDE

**Article 1** : subdélégation de signature est donnée à

Frédéric ALOY ;	Muriel FERRERO ;	Hadrien MAISONNEUVE ;
Nathalie ASTRUC-BARTHE ;	Armel FLECHER ;	Mathias MONDAMERT ;
Hervé BABONNAUD ;	Nelly FOUCHER ;	Sophie NEGRE ;
Guillaume BELOT ;	Stéphane GUIGUET ;	Virginie NEGRE ;
Stéphane BONNAFOUS ;	Vassoumady HUSTA ;	Aurélia PARDO ;
Elodie BONNET ;	Rémi LARDELLIER	Thomas PELLERIN ;
Thierry BORGHESE ;	Cécile le QUER ;	Nadia ROLSHAUSEN ;
Philippe BRONSART ;	Valérie LECHARDOY ;	Marie-Line SARZI ;
Nathalie CAMPOURCY ;	Frédéric LECLERC ;	Servane SCICLUNA ;
Guy CARREGUES ;	Alexandra LEONETTI ;	Laurence SERRANO-LASBATS ;
Laurent CASAUBIEILH ;	Thierry LOUCHET ;	Stéphane TALLINAUD
Régis CORNUT ;	Florence MALLEUS	Nadia TEMPERE ;
Laurence COULON ;	Bertrand MARTINEL ;	Vincent VACHE ;
Bastien ESPINASSOUS ;	Marie MELIN ;	Gaëlle VERLAQUE ;

à l'effet de valider, dans le cadre des programmes n° 354 « Administration territoriale de l'État », n° 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » et n°155 - titre 7 « Assistance technique FSE » les ordres de mission et les états de frais dans l'application Chorus DT, en qualité de valideur hiérarchique, dans le périmètre de leurs attributions de la DREETS Occitanie.

**Article 2** : subdélégation de signature est donnée à :

Hervé BABONNAUD ;  
Mélanie BRANCO ;  
Célia DEMBELE ;  
Valérie GALAUP ;  
Marie MELIN ;  
Elodie LACOMBE ;  
Franck PAVAN ;

à l'effet de valider, dans le cadre des programmes n° 354 « Administration territoriale de l'État », n° 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », et n°155 - titre 7 « Assistance technique FSE » les ordres de mission dans l'application Chorus DT, en qualité de service gestionnaire, dans le périmètre des attributions de la DREETS Occitanie.

**Article 3** : subdélégation de signature est donnée à :

Hervé BABONNAUD ;  
Mélanie BRANCO ;  
Célia DEMBELE ;  
Valérie GALAUP ;  
Marie MELIN ;  
Elodie LACOMBE ;  
Franck PAVAN ;

à l'effet de valider, dans le cadre du programme n° 354 « Administration territoriale de l'État » et n° 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » les états de frais dans l'application Chorus DT, en qualité de gestionnaire valideur, dans le périmètre des attributions de la DREETS Occitanie.

**Article 4** : Les décisions, ainsi que tous les actes et correspondances, qui sont signés en application de de ce présent arrêté, en cas d'une signature subdéléguée, devront mentionner :

Pour le préfet de la région Occitanie et par subdélégation,  
*(suivi de la fonction, du prénom et du nom du subdélégué)*

**Article 5** : Tous les arrêtés antérieurs relatifs à la subdélégation de signature de Julien TOGNOLA «Compétences ordonnancement secondaire programmes n° 354, n° 155 et n°155 – titre 7 « Assistance technique Fonds social européen - Application Chorus Déplacement Temporaires» sont abrogés à la date d'entrée en vigueur de la présente décision.

**Article 6** : Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Occitanie.

**Article 7** : Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 01 juillet 2026

Pour le préfet de la région Occitanie et par délégation,  
Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des  
solidarités

**Signé**

Julien TOGNOLA

# RECTORAT

R76-2026-07-01-00012

arrêté portant subdélégation de signature en  
matière financière de Mme la rectrice de région  
académique Occitanie aux agents de la DRAJES  
pour les BOP 163 et 219



Secrétariat général de région académique

Tel : 04 67 91 48 12

[ce.sgra@region-academique-occitanie.fr](mailto:ce.sgra@region-academique-occitanie.fr)

**Arrêté portant subdélégation de signature en matière financière de Mme la rectrice de la région académique Occitanie aux agents de la direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports pour les BOP 163 « jeunesse et vie associative » et 219 « sport »**

Fait à Montpellier, le **01 JUIL. 2026**

**La rectrice de la région académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de Montpellier,  
Chancelière des universités**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le code du sport ;

Vu le code de l'Éducation nationale ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret du n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 modifié relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'Etat et relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

- Vu le décret n° 2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;
- Vu le décret du 12 mars 2025 portant nomination de Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités ;
- Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté interministériel du 21 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, pour le budget du ministère de la jeunesse et des sports ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans la commande publique ;
- Vu l'arrêté ministériel du 20 avril 2020 portant nomination de M. Philippe PAILLET dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général de la région académique Occitanie ;
- Vu l'arrêté ministériel du 12 décembre 2022 portant nomination M. Marc FIROUD dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Occitanie ;
- Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2025 portant nomination de Mme Laurence COLLAS, déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Occitanie ;
- Vu l'arrêté du 29 juin 2026 portant délégation de signature pour les programmes 139, 140, 141, 150, 163, 172, 214, 219, 230, 231 et 363 de M. le préfet de la région Occitanie à Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier ;
- Vu l'arrêté du 29 juin 2026 portant délégation de signature pour les programmes 163 et 219 de M. le préfet de la région Occitanie à Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier ;
- Vu l'arrêté de Mme la rectrice de région académique portant création de la direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du 18 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté de Mme la rectrice de région académique portant organisation des directions et des services de la région académique Occitanie du 25 septembre 2025.
- Vu le protocole national conclu le 15 décembre 2020 entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de Sports, relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative ;
- Vu le protocole régional conclu entre le préfet de la région Occitanie et la rectrice de la région académique Occitanie relatif à l'articulation des compétences entre le préfet de région et les préfets de département et la rectrice de région académique pour la mise en œuvre dans les régions et les départements des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, publié le 29 janvier 2021 ;

Vu la convention de délégation de gestion relative à la paie des conseillers techniques (CTS) affectée en DRAJES et gérés dans le SIRH RenoiRH MENJ,

**ARRETE :**

**Chapitre I : Responsable de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle de niveau régional**

**Article 1<sup>er</sup>** : Subdélégation, de la délégation de signature financière qu'elle tient de M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Occitanie, est accordée par Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, à **M. Marc FIROUD**, secrétaire général de la région académique Occitanie, à l'effet de :

**1) en qualité de responsable de budget opérationnel de programme (BOP) :**

- recevoir les crédits du programme 163 « jeunesse et vie associative » pour les volets Hors Titre II et Titre II, répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles chargés de leur exécution, procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles ou entre actions et sous-actions ;
- recevoir les crédits du programme 219 « sport » pour les volets Hors Titre II et Titre II, répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles chargés de leur exécution, procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles ou entre actions et sous-actions ;

**2) en qualité de responsable d'unités opérationnelles (UO) :**

- signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur l'UO de région académique du programme 163 « jeunesse et vie associative », pour les volets Hors Titre II et Titre II ;
- signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur l'UO de région académique du programme 219 « sport » ;

**Article 2** : Sont exclus de la présente subdélégation de signature les actes suivants :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc FIROUD, secrétaire général de la région académique Occitanie, la présente subdélégation de signature est accordée à **Mme Laurence COLLAS**, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Occitanie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence COLLAS, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Occitanie, la présente subdélégation de signature est accordée à :

- **Mme Sylvie BACH**, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports adjointe - site Toulouse ;

- **Mme Pascale MATHEY**, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports adjointe - site Montpellier ;
- **M. Nicolas REMOND**, chef du pôle jeunesse, engagement et vie associative ;
- **Mme Véronique CAZIN**, cheffe du pôle formations et certifications ;
- **M. Stephen LESFARGUES**, chef du pôle « Politiques sportives ».

**Article 4** : Subdélégation de signature est également accordée par Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, aux fonctionnaires ci-après désignés, afin d'assurer l'ensemble des opérations budgétaires dans Chorus :

- **Mme Magali AMOUROUX**, cheffe du pôle de pilotage des ressources et d'appui à la transformation (PPRAT) ;
- **Mme Caroline PRIOR**, chargée de mission budgétaire et financier au pôle de pilotage des ressources et d'appui à la transformation (PPRAT) ;
- **M. Nicolas DUGARDIN**, chargé de mission budgétaire et financier immobilier de l'Etat au PPRAT ;
- **M. Régis MAGGIORI**, chargé du pilotage budgétaire et financier au PPRAT.

**Article 5** : Subdélégation de signature est également accordée par Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, aux fonctionnaires ci-après désignés, afin de procéder à la validation des fiches de communication, à la validation de l'ensemble des formulaires dans Chorus et à la validation de niveau 2 (transfert dans Chorus) de l'ensemble des dossiers dans l'application OSIRIS :

- **M. Stéphane SENDRA**, coordinateur financier - responsable du pilotage et suivi budgétaire à la direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ;
- **Mme Fadhila KERDIOUI**, gestionnaire financière à la DRAJES ;
- **Mme Cécile AIN**, gestionnaire financière à la DRAJES ;
- **M. Amaury DESJARDINS**, gestionnaire financier à la DRAJES.

**Article 6** : S'agissant de la validation des états de frais dans Chorus-DT, en qualité de service gestionnaire valideur et de facturation fournisseur voyageur, subdélégation de signature est accordée par Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie à :

- **M. Stéphane SENDRA**, coordinateur financier - responsable du pilotage et suivi budgétaire à la directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) ;
- **Mme Fadhila KERDIOUI**, gestionnaire financière à la DRAJES ;
- **Mme Cécile AIN**, gestionnaire financière à la DRAJES ;
- **M. Amaury DESJARDINS**, gestionnaire financier à la DRAJES.

## **Chapitre II : Attributions relevant du pouvoir adjudicateur**

**Article 7** : Subdélégation, de la délégation de signature qu'elle tient de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Occitanie, est accordée par Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, à **M. Marc FIROUD**, secrétaire général de la région académique Occitanie, sauf en cas d'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional lorsque cet avis est requis, à l'effet de :

- organiser les procédures de consultation en vue de la passation des marchés publics relevant des BOP 163 et 219 ;
- conclure les marchés publics relevant des BOP 163 et 219 ;
- procéder aux modifications des marchés publics relevant des BOP 163 et 219 ;
- conclure les autres actes de procédure relatifs à la passation des marchés publics relevant des BOP 163 et 219.

La présente subdélégation de signature s'exécute sous réserve des dispositions du décret n°2016-247 du 3 mars 2016 susvisé, notamment ses articles 8 et 9.

**Article 8** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc FIROUD, secrétaire général de la région académique Occitanie, cette subdélégation de signature est exercée par **Mme Laurence COLLAS**, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Occitanie.

### **Chapitre III : Attributions en matière de paye des conseillers techniques sportifs**

**Article 9** : Subdélégation, de la délégation de signature qu'elle tient de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Occitanie, est accordée par Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, à **M. Marc FIROUD**, secrétaire général de la région académique Occitanie, à l'effet de procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'Etat imputées sur le titre 2 du programme 219.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

**Article 10** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc FIROUD, secrétaire général de la région académique Occitanie, cette subdélégation de signature est exercée par **Mme Laurence COLLAS**, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Occitanie.

**Article 11** : S'agissant de la gestion de proximité et de l'ensemble de la rémunération des conseillers techniques sportifs, exerçant leurs missions sous l'autorité du DRAJES, subdélégation de signature est accordée par Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, à :

- **Mme Patricia GALERA**, cheffe de la division des personnels administratifs, techniques et d'encadrement (DPATE) de l'académie de Montpellier ;
- **Mme Véronique REBOUL**, adjointe à la cheffe de la DPATE ;
- **M. Rafik DOUARA**, chef de la division des affaires financières (DAF) de l'académie de Montpellier ;
- **Mme Gabrielle SKRZYPCZAK**, adjointe au chef de division de la DAF ;
- **Mme Faustine GALBADON**, coordonnatrice paye de l'académie de Montpellier au sein de la DAF ;
- **Mme Nathalie LE BRETON**, chargée de gestion budgétaire et financière de la DAF ;
- **Mme Amaria NADJEM**, chargée des affaires transversales de la DAF ;
- **M. Cyril MORÉ**, chargé de gestion budgétaire et financière de la DAF ;

- **Mme Mélanie PELLICCIA**, chargée des recettes non fiscales de la DAF ;
- **Mme Julie MONFORT**, chargée de gestion budgétaire et financière de la DAF.

**Article 12** : S'agissant des dépenses relatives aux décisions d'imputabilité au service pour les accidents de service et les maladies professionnelles des personnels jeunesse et sport, subdélégation de signature est accordée par Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, à :

- **Mme Frédérique CHARLEUX**, cheffe de la division de l'accompagnement des personnels (DIAP) ;
- **M. Rafik DOUARA**, chef de la division des affaires financières (DAF) de l'académie de Montpellier ;
- **Mme Gabrielle SKRZYPCZAK**, adjointe au chef de division de la DAF ;
- **Mme Faustine GALBADON**, coordonnatrice paye de l'académie de Montpellier au sein de la DAF ;
- **Mme Nathalie LE BRETON**, chargée de gestion budgétaire et financière de la DAF ;
- **M. Cyril MORÉ**, chargé de gestion budgétaire et financière de la DAF ;
- **Mme Julie MONFORT**, chargée de gestion budgétaire et financière de la DAF.

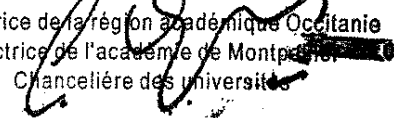
#### Chapitre IV : Exclusions

**Article 13** : Sont exclus de la présente subdélégation de signature, les actes suivants qui relèvent de la compétence exclusive de M. le préfet de région, quel qu'en soit le montant :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement des dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public.

#### Chapitre V : Exécution

**Article 14** : Le secrétaire général de région académique Occitanie et la directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

  
 La rectrice de la région académique Occitanie  
 Rectrice de l'académie de Montpellier  
 Chancelière des universités  
 Carole Drucker-Godard

# RECTORAT

R76-2026-07-01-00011

Arrêté portant délégation de signature dans le domaine fonctionnel à Mme Laurence COLLAS, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)



# RÉGION ACADÉMIQUE OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général  
de région académique

Secrétariat général de région académique

Tel : 04 67 91 48 12

[ce.sgra@region-academique-occitanie.fr](mailto:ce.sgra@region-academique-occitanie.fr)

## Arrêté portant délégation de signature dans le domaine fonctionnel à

**Mme Laurence COLLAS, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**

Montpellier, le **01 JUIL. 2026**

**La rectrice de région académique Occitanie,  
Rectrice de l'académie de Montpellier,  
Chancelière des universités**

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code du sport ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015, modifié relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu le décret n°2020-1543 du 9 décembre 2020 relatif aux services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2020 portant organisation de la direction de région académique et des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Occitanie ;

Vu le protocole national conclu le 15 décembre 2020 entre le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de Sports, relatif à l'articulation des compétences entre les préfets et les recteurs pour la mise en œuvre, dans les régions et les départements, des missions de l'État dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

Vu le protocole entre le préfet de région Occitanie et la rectrice de région académique Occitanie relatif à l'articulation des compétences entre le préfet de région et les préfets de département et la rectrice de région académique pour la mise en œuvre dans les régions et les départements des missions de l'Etat dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative, publié le 29 janvier 2021 ;

Vu le décret du 12 mars 2025 nommant Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, rectrice de l'académie de Montpellier, chancelière des universités ;

Vu le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 nommant M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté de délégation de signature de M. le préfet de région Occitanie à Mme la rectrice de région académique du 29 juin 2026 ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Laurence COLLAS dans un emploi de déléguée régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

## **ARRETE :**

### **Chapitre I : Champ des missions exercées sous l'autorité fonctionnelle de M. le préfet de la région Occitanie**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Subdélégation de signature est accordée par Mme Carole DRUCKER-GODARD, rectrice de la région académique Occitanie, à Mme Laurence COLLAS, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer l'ensemble des actes administratifs et correspondances relevant des missions de la direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, conformément aux articles 1 à 4 du décret du 30 décembre 2015 susvisé, aux articles 5 à 8 du décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 susvisé, à l'exception :

- de ceux présentant un caractère particulier d'importance ;
- des courriers adressés aux ministres, parlementaires, présidents des assemblées régionales et départementales, maires des chefs-lieux de département et d'arrondissement ;
- des lettres d'observation valant recours gracieux adressés aux collectivités territoriales ou à leurs établissements publics.

## **Article 2 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence COLLAS, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la présente subdélégation est exercée par :

- M. Marc FIROUD, secrétaire général de la région académique Occitanie ;
- Mme Sylvie BACH, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports adjointe - site Toulouse ;
- Mme Pascale MATHEY, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports adjointe - site Montpellier ;
- Mme Véronique CAZIN, cheffe du pôle « Formations, certifications et emploi » ;
- M. Stephen LESFARGUES, chef du pôle « Politiques sportives » ;
- M. Nicolas REMOND, chef du pôle « Jeunesse, Engagement et vie associative ».

## **Chapitre II : Champ des missions s'inscrivant dans le contenu et l'organisation de l'action éducatrice**

### **Article 3 :**

Délégation de signature est accordée par Mme Carole DRUCKER-GODARD rectrice de région académique Occitanie, à Mme Laurence COLLAS, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, à l'effet de signer :

- les actes afférents à l'animation, à la coordination et à la mise en œuvre des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire ;
- les actes afférents à la gestion courante des personnels placés sous son autorité hiérarchique.

### **Article 4 :**

La présente délégation de signature que Mme la rectrice de région académique accorde à Mme Laurence COLLAS, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, peut être subdéléguée par ce dernier à ses adjoints ainsi qu'aux chefs de pôles et à leurs adjoints.

### **Article 5 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence COLLAS, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, la présente délégation de signature est exercée par :

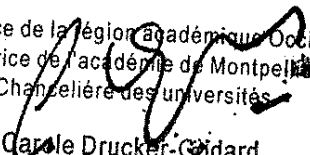
- M. Marc FIROUD, secrétaire général de la région académique Occitanie ;
- Mme Sylvie BACH, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports adjointe - site Toulouse ;
- Mme Pascale MATHEY, directrice de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports adjointe - site Montpellier ;
- Mme Véronique CAZIN, cheffe du pôle « Formations, certifications et emploi » ;

- M. Stephen LESFARGUES, chef du pôle « Politiques sportives » ;
- M. Nicolas REMOND, chef du pôle « Jeunesse, Engagement et vie associative ».

### Chapitre III : Exécution

#### Article 6 :

Le secrétaire général de la région académique Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

La rectrice de la région académique Occitanie  
Rectrice de l'académie de Montpellier  
Chancelière des universités  
  
Carole Drucker-Godard